



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2000
Français
Original: anglais

Septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Au paragraphe 22 de sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire périodiquement rapport sur les conditions de sécurité sur le terrain, afin que les effectifs militaires et les tâches à accomplir par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) puissent être régulièrement revus. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande et décrit les faits intervenus depuis mon sixième rapport sur la MINUSIL, paru le 24 août 2000 (S/2000/832). Dans sa résolution 1321 (2000) en date du 20 septembre, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUSIL jusqu'au 31 décembre 2000 et de réexaminer la situation le 31 octobre au plus tard. Le présent rapport indique les mesures prises par le Secrétariat pour rechercher des États Membres disposés à fournir les contingents et le matériel nécessaires à la MINUSIL.

II. Évolution politique

2. La situation politique et militaire en Sierra Leone est restée stationnaire depuis les événements de mai/juin 2000. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la MINUSIL et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest se sont surtout employées à créer un climat politique et sécuritaire favorable à la reprise du processus de paix. Bien qu'un nouveau dirigeant provisoire du Front révolutionnaire uni (RUF), M. Issa Sesay, ait été désigné à l'issue d'un processus facilité par l'intervention du Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, et du Président du Nigéria,

Olusegun Obasanjo, aucun progrès n'a été fait sur la voie d'un dialogue politique et d'un éventuel cessez-le-feu. Des rapports indiquent que certains chefs militaires du RUF, en particulier ceux du nord, sont peu disposés à reconnaître l'autorité de M. Sesay.

3. De plus, certains chefs militaires du RUF conservent une attitude hostile et proclament qu'ils ne sont disposés ni à déposer les armes ni à abandonner les mines de diamants des régions qu'ils contrôlent. La MINUSIL a également reçu des informations selon lesquelles le RUF préparerait des opérations militaires en Guinée. Le Gouvernement sierra-léonais a indiqué sa préférence pour une cessation permanente des hostilités, mais à condition que le RUF se retire de la plupart des régions qu'il contrôle actuellement ainsi que des zones diamantifères. Parallèlement, le Gouvernement sierra-léonais poursuit aussi une ambitieuse stratégie militaire pour déloger le RUF. Pour sa part, la CEDEAO compte dépêcher prochainement en Sierra Leone le comité qu'elle a créé en mai pour faciliter la cessation des hostilités.

4. La désignation de M. Sesay comme dirigeant provisoire a permis à la MINUSIL d'établir des contacts officiels limités avec le RUF. Jusqu'ici ces contacts ont porté surtout sur la restitution des armes et du matériel pris à la MINUSIL et sur l'ouverture de l'accès humanitaire aux zones sous contrôle du RUF. En ce qui concerne les armes qui ont été saisies, le RUF n'a restitué à ce jour que neuf véhicules blindés de transport de troupes qui ont été complètement dépouillés de leur équipement. La Mission a également été en mesure de récupérer l'hélicoptère M-18 endommagé qui avait été abandonné près de Makeni pendant la crise de mai. Les contacts se poursuivent et le RUF a promis de restituer de nouveaux éléments de matériel.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Aspects régionaux

5. Depuis le début de septembre, des insurgés armés ont lancé au moins 15 attaques contre des villages situés à la frontière guinéenne, opérant, signale-t-on, depuis les territoires du Libéria et de la Sierra Leone. Le Gouvernement guinéen a indiqué que 350 personnes ont été tuées lors de ces incursions, au cours desquelles plusieurs établissements militaires et administratifs ont été pris pour cible. La responsabilité des attaques n'a pas été établie, mais la MINUSIL a reçu des informations selon lesquelles le RUF serait impliqué. Le Gouvernement guinéen a accusé les Gouvernements du Libéria et du Burkina Faso de complicité dans ces attaques. Les deux gouvernements ont nié toute implication. Dans le cadre des mesures prises pour repousser ces attaques, le Gouvernement guinéen a distribué des armes aux civils et mobilisé des comités de défense civile dans les zones frontalières.

6. Des affrontements ont été signalés entre l'armée libérienne et des éléments armés depuis juillet, époque à laquelle ces derniers ont lancé une incursion dans le district de Lofa, dans le nord du Libéria. La Guinée a rejeté les allégations du Libéria selon lesquelles elle autoriserait les dissidents à opérer depuis son territoire. La situation semble s'être quelque peu stabilisée récemment, le Gouvernement du Libéria ayant signalé le 20 octobre qu'il avait repris le contrôle de Voinjama et déployé des troupes le long de la frontière pour prévenir toute nouvelle attaque de la ville.

7. Ces faits ont exacerbé les tensions entre la Guinée et le Libéria. Le Président Konaré et le Président Obasanjo s'emploient activement à désamorcer la situation dans le cadre de la CEDEAO. À une réunion des ministres de la défense et de la sécurité des pays de l'Union du fleuve Mano, convoquée le 16 septembre à Bamako par le Président Konaré, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone ont publié un communiqué préconisant notamment le déploiement d'observateurs militaires de la CEDEAO le long des frontières communes aux trois pays; cette proposition a été approuvée à une réunion extraordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO qui s'est tenue au début d'octobre à Abuja. La CEDEAO a indiqué qu'une équipe technique se rendrait prochainement dans la région pour y évaluer la situation et les besoins logistiques en vue du déploiement d'une équipe d'observateurs. Cependant, étant donné les moyens limités de la CEDEAO, une assistance internationale serait nécessaire pour déployer et maintenir un groupe

d'observateurs sur le terrain. Le Président Konaré et le Président Obasanjo ont eu des entretiens avec le Président de la Guinée, Lansana Conté, à Abuja le 9 octobre sur la crise qui persiste aux frontières.

8. On estime que la violence dans les zones frontalières a entraîné le déplacement de quelque 40 000 Guinéens auxquels les organismes des Nations Unies s'emploient à apporter une assistance. Les conditions dans les camps où sont hébergés environ 450 000 réfugiés venus de Sierra Leone et du Libéria se sont détériorées depuis que le personnel du HCR a été contraint de se retirer à la mi-septembre. L'insécurité a également entraîné une certaine méfiance de la part de la population locale, qui craint la présence d'éléments rebelles parmi les réfugiés, ce qui a entraîné la dégradation des relations traditionnellement hospitalières entre les Guinéens et les réfugiés dans certaines zones. Ces problèmes ont amené quelque 12 000 Sierra-Léonais et des milliers de Libériens à regagner leurs foyers, souvent dans des régions peu sûres.

9. On ne peut écarter la possibilité d'une extension de l'instabilité régionale entraînant dans un proche avenir des mouvements transfrontières de populations plus importants encore vers les pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire. Les événements inquiétants survenus en Côte d'Ivoire à l'issue des élections présidentielles sont une nouvelle source de préoccupations.

Coordination entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO

10. Le 11 septembre, j'ai présidé à New York la première réunion du Mécanisme de coordination associant l'ONU, le Gouvernement sierra-léonais et la CEDEAO. Étaient présents les ministres des affaires étrangères des pays du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, le Ministre des affaires étrangères de Sierra Leone et de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, notamment mon Représentant spécial. Les entretiens ont porté sur les moyens de relancer le processus de paix et sur un certain nombre d'autres questions, dont les suivantes : la nouvelle direction du RUF; la restitution des armes saisies par le RUF; les possibilités de cessez-le-feu; les enquêtes régionales sur la reprise des hostilités, et le trafic illégal de diamants.

Mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone et dans la région

11. La mission de 11 membres constituée par le Conseil de sécurité s'est rendue en Sierra Leone, et également à Abuja, Bamako, Conakry et Monrovia, du 9 au 14 octobre; elle a permis à la population de la Sierra Leone et de la sous-région de constater que la communauté internationale était fermement résolue à aider à rétablir la paix en Sierra Leone. Le rapport de la mission a été publié le 16 octobre (S/2000/922).

12. Lorsqu'il a défini la mission, le Conseil de sécurité a recommandé l'élaboration d'une stratégie globale, pour laquelle il a présenté plusieurs suggestions et recommandations, notamment la création d'un mécanisme de coordination générale reposant sur l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne la reprise du dialogue avec le RUF, la mission a recommandé que mon Représentant spécial accorde une priorité élevée et immédiate à la coordination de contacts actifs avec les dirigeants régionaux.

III. Évolution de la situation du point de vue militaire

13. Malgré le calme relatif qui règne depuis la fin du mois d'août en Sierra Leone, la sécurité y reste dans l'ensemble précaire et imprévisible. La situation dans le pays a été, en général, relativement calme ces dernières semaines, à ceci près que les attaques transfrontières se sont multipliées le long de la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En Sierra Leone, il n'y a eu de changement ni dans les régions tenues par le Front uni révolutionnaire (RUF), ni dans celles tenues par les forces progouvernementales.

14. L'Armée sierra-léonaise (SLA) et la Force de défense civile (CDF) ont tenté à plusieurs reprises de repousser le Front uni révolutionnaire dans certaines zones, mais sans grand succès. Leurs opérations ont eu lieu essentiellement le long de l'axe Mange-Kambia et sur les bords des Petites Scarcies. La Force de défense civile a également pris le Front uni révolutionnaire à partie dans des zones situées au nord-est du district de Kono et dans la région de Tongo Fields. Depuis le dernier rapport, le Front uni révolutionnaire est surtout resté sur la défensive, mais il a aussi continué à mobiliser ses forces dans ses bastions et à creuser des cratères sur les grands-routes. Selon les dernières informations,

il a renforcé sa présence le long de la route Kenema-Daru.

15. Pendant la période qui fait l'objet du présent rapport, plusieurs attaques ont été lancées contre la MINUSIL par le Front uni révolutionnaire et par une faction armée, regroupant d'anciens éléments de l'armée sierra-léonaise et des forces loyales à l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées (AFRC/ex-SLA), appelé le « West Side Group ». Ces attaques ont été repoussées par la MINUSIL, qui n'a subi aucune perte; cinq combattants du West Side Group ont été tués.

16. Johnny Paul Koroma, Président de la Commission de la consolidation de la paix, ayant annoncé au mois d'août qu'il renonçait à diriger tout groupe armé, Foday Kallay a déclaré être le nouveau dirigeant de l'AFRC/ex-SLA. Sous sa direction, le West Side Group a continué à commettre des actes délictueux dans la région des monts Occra et de Masiaka, à y installer des postes de contrôle illégaux et à harceler les civils.

17. Le 25 août, 11 militaires britanniques – membres d'une équipe chargée de la formation de l'armée sierra-léonaise – et un officier de l'armée sierra-léonaise ont été pris en otage par le West Side Group dans la région des monts Occra. Les négociations n'ayant donné aucun résultat, les forces du Royaume-Uni ont procédé avec succès à une opération de sauvetage le 10 septembre. Le West Side Group a été délogé de sa base des monts Occra et a perdu la majeure partie de ses capacités; Kallay et d'autres combattants de poids ont été capturés et 26 autres au moins tués. En outre, un nombre considérable de combattants du West Side Group dont plusieurs de leurs chefs se sont rendus. Jusqu'ici, ce sont plus de 370 combattants du West Side Group qui se sont rendus par suite de l'opération « Thunderbolt » lancée par la MINUSIL le 22 juillet et de l'opération de sauvetage britannique.

Formation de l'Armée sierra-léonaise (SLA)

18. L'Armée sierra-léonaise continue de renforcer son potentiel militaire grâce au programme de formation dirigé par le Royaume-Uni; deux groupes de soldats sierra-léonais – soit environ 2 000 hommes – ont aujourd'hui suivi une formation complète. Toutefois, l'Armée sierra-léonaise nouvellement formée souffre d'un manque de cadres et de moyens logistiques, parmi d'autres problèmes, si bien que son efficacité s'en ressent.

19. Des actes d'indiscipline et des cas de harcèlement de civils par des éléments tant de l'Armée sierra-léonaise que de la Force de défense civile ont été signalés, ce qui est un sujet de grave préoccupation. Dans le sud, en particulier, la Force de défense civile agit de plus en plus souvent de son propre chef et sans coordination, ce qui laisse craindre qu'elle pourrait rompre avec les forces gouvernementales.

État du déploiement de la Mission

20. Au 30 octobre, l'effectif militaire de la MINUSIL était de 12 510 hommes. Les troupes de la MINUSIL sont déployées à Freetown, Hastings, Newton, Waterloo et Lungi, dans les îles de Pepel et Tasso, à Kawbana, Lungi Loi et Masiaka, au carrefour de Rogberi, au pont de Rokel, à Port Loko, Magbuntoso, Mile 91, Bo, Moyamba, Kenema, Daru et Joru. Elles continuent à renforcer leurs positions de défense en patrouillant et en procédant à des opérations de bouclage et de ratisage. À l'occasion de ces opérations, qui ont été menées principalement à Freetown, une quantité considérable d'armes et de munitions illégalement détenues a été découverte. La relève des contingents ghanéens, indiens et nigériens a eu lieu pendant la période à l'étude.

21. Les Casques bleus de la MINUSIL ont aussi fourni une aide humanitaire à la population locale dans les zones où ils sont déployés. En collaboration avec les Ponts et Chaussées sierra-léonais, l'unité du génie de la MINUSIL remet en état le pont sur le Mabang, qui est indispensable pour les transports routiers entre Freetown et la province du sud. Des contingents ont aussi fourni directement une aide à la population, en prélevant sur leurs propres ressources, dans des domaines tels que l'alimentation, l'agriculture, les soins médicaux légers et autres domaines de caractère social. À cet égard, j'engage les donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sierra Leone afin que la MINUSIL puisse lancer des projets à effet rapide là où elle est déployée, en coordination avec les organisations humanitaires.

22. Les équipes d'observateurs militaires des Nations Unies sont restées en contact avec les parties et ont continué à rendre compte de leurs activités. Les observateurs qui se trouvent à Moyamba et à Kenema ont aussi contribué à faire baisser la tension entre la Force de défense civile et la police sierra-léonaise dans ces zones. Les équipes d'observateurs militaires apportent

également leur concours au processus de désarmement et de démobilisation.

IV. Désarmement, démobilisation et réinsertion

23. Les activités en cours dans ces domaines sont essentiellement les suivantes : démobiliser et renvoyer dans leurs foyers les anciens combattants qui se trouvent actuellement dans les camps, fournir une assistance de courte durée aux anciens combattants démobilisés pour les aider à se réinsérer, encourager les combattants à se présenter spontanément pour rendre leurs armes et mener énergiquement une campagne de sensibilisation à l'intention des combattants et de la population. Tant que les hostilités n'auront pas cessé, la stratégie d'ensemble consiste à poursuivre les activités limitées de désarmement, de démobilisation et de réinsertion déjà en cours afin de fournir un soutien aux combattants qui décident volontairement de rendre leurs armes et de reprendre une vie civile normale. Au total, 706 anciens combattants (138 du Front uni révolutionnaire, 554 de l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées et 14 de la Force de défense civile) ont demandé à bénéficier du programme pendant la période comprise entre le 8 mai et le 13 octobre 2000.

24. Un groupe d'experts indépendant, parrainé par la Banque mondiale et le Département du développement international du Royaume-Uni, s'est rendu en Sierra Leone pendant la première quinzaine de septembre pour y procéder à une évaluation d'ensemble du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; il ne devrait pas tarder à soumettre son rapport final. Il a constaté que l'un des obstacles majeurs à l'exécution du programme avait été le refus du Front uni révolutionnaire de se conformer à l'Accord de paix de Lomé. Il a formulé plusieurs recommandations – par exemple, harmonisation des éléments désarmement/démobilisation et de l'élément réinsertion – dont l'application pourrait améliorer l'efficacité du programme.

25. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion a, de son côté, examiné les questions liées à la nécessité de revoir le versement de l'indemnité de sécurité transitoire, dont la suspension avait créé la confusion et parfois donné lieu à des désordres et à de l'agitation dans les camps. La Commission met au point un programme consistant à offrir

une prime au désarmement qui n'ait pas l'air d'être un moyen de se procurer des armes. Elle examine aussi la question du soutien à fournir aux personnes à la charge des anciens combattants qui se trouvent actuellement dans les camps relevant du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que la question du nombre croissant de combattants qui se présentent sans armes pour demander à bénéficier du programme.

V. Police civile

26. La situation incertaine en matière de sécurité reste le principal obstacle aux efforts visant à contribuer à rétablir une police efficace et à aider le Gouvernement à étendre sa présence et son autorité à l'ensemble du pays. Les conseillers de la police civile se sont surtout attachés à développer la police communautaire à Freetown aussi bien que dans le sud du pays où la Force de police sierra-léonaise se reconstitue graduellement. Durant cette période, les conseillers de la police civile ont également été redéployés à Port Loko après une évaluation minutieuse de la situation de la sécurité dans cette partie du pays au cours de la période à l'examen. Le programme de recyclage de la police, qui bénéficie de l'assistance du Commonwealth, avance au ralenti faute d'installations et de ressources.

VI. Affaires civiles

27. Depuis mon dernier rapport, la MINUSIL s'est efforcée de multiplier ses contacts avec les dirigeants locaux ainsi qu'avec l'ensemble de la communauté. La Mission travaille en contact étroit avec les autorités sierra-léonaises pour rétablir un bureau de district à Koinadugu et pour transférer temporairement de Makeni à Port Loko les bureaux de la capitale provinciale du nord. Dans la province orientale, le nombre de fiefs sous le contrôle du Gouvernement est passé de 9 à 14 et les efforts visant à remettre en place l'administration civile à Daru sont en bonne voie.

28. Au cours de la période considérée, la MINUSIL a entrepris un certain nombre d'enquêtes dans les villages et les villes à Freetown et dans les environs ainsi que dans la région de Kenema afin de repérer les zones nécessitant une « assistance immédiate » qui peut être financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone. La Mission évalue également des projets

proposés par divers organismes internationaux et nationaux au titre de ce fonds. J'engage à cet égard les donateurs à verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour permettre à la Mission, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les ONG, d'exécuter divers projets pour appuyer le processus de paix.

VII. Information

29. Au cours de la période considérée, les activités de la section de l'information se sont intensifiées. Radio UNAMSIL diffuse maintenant régulièrement, entre autres choses, des nouvelles en anglais et en kreo, des informations de presse (avec des résumés en kreo), ainsi que des programmes d'éducation civique et des informations d'intérêt public. La station a lancé récemment un programme de recherche des familles et continue à donner du temps d'antenne aux organismes des Nations Unies. Des préparatifs sont en cours pour étendre le rayon d'action de radio UNAMSIL de Freetown et du nord-ouest vers d'autres régions du pays; les émissions seront à l'avenir diffusées dans les langues locales (mende, temne et limba).

30. La section a également produit des matériaux imprimés pour renforcer la communication avec la population locale et au sein de la Mission. Il s'agit notamment de divers dépliants sur les droits de l'homme et le mandat de la MINUSIL, de communiqués de presse, de bulletins de nouvelles et de circulaires d'information. La MINUSIL étend ses contacts avec les médias locaux pour faire mieux connaître les activités de la Mission. En outre, les médias locaux et internationaux participent aux réunions d'information que la MINUSIL tient régulièrement à l'intention de la presse. Il reste néanmoins beaucoup à faire avant que la campagne d'information de la Mission atteigne le niveau de ressources et d'efficacité requis.

VIII. Droits de l'homme

31. La situation dans le domaine des droits de l'homme est restée précaire durant la période considérée. En particulier, des milliers de personnes déplacées et de réfugiés venant de la Guinée ont fui vers des zones de la péninsule de Lungi après les harcèlements dont les réfugiés sierra-léonais ont été victimes récemment en Guinée. Dans les districts de Port Loko et

Kambia, le RUF a poursuivi les enlèvements et les enrôlements forcés de civils ainsi que les pillages et les incursions dans les villages.

32. Les abus commis par des éléments du groupe de l'ouest dans la zone des collines d'Occra ont remarquablement diminué depuis l'opération britannique de sauvetage du 10 septembre. Toutefois, on a signalé récemment que la faction de la Force de défense civile connue sous le nom de Gbetis qui a occupé le territoire autrefois tenu par le groupe de l'ouest s'est livrée à des sévices contre les civils. Bien que la direction nationale de la Force de défense civile ait donné pour instructions à ses troupes de ne pas commettre d'actes de violence ou d'intimidation contre les civils, le comportement du personnel de la Force reste très préoccupant dans toute la région du sud et de l'est. Les allégations de civils concernant des cas de harcèlement par la Force de défense civile, y compris des exécutions sommaires, des détentions arbitraires et l'extorsion d'argent et de biens aux points de contrôle ont été constantes dans les mois écoulés. En outre, les relations entre la Force de défense civile et les forces de la police civile se sont beaucoup détériorées.

33. Après plusieurs démarches auprès du Gouvernement sierra-léonais, la MINUSIL a reçu l'autorisation de se rendre dans des prisons à Freetown, Bo et Kenema pour y évaluer la situation. Malgré le surpeuplement et le délabrement évident, les conditions générales de détention ont été considérées correctes. Les spécialistes des droits de l'homme n'ont reçu aucune plainte de violations des droits de l'homme des détenus, bien que ceux-ci se plaignent du surpeuplement et d'autres conditions. Certains enfants détenus montraient toutefois des signes de maladies graves de la peau. Leurs cas ont été renvoyés à l'OMS et à l'UNICEF qui ont pris contact à ce sujet avec les autorités médicales de la prison. Au cours du mois d'août, au moins 200 membres du RUF soupçonnés, détenus dans les prisons de Freetown et Kenema, ont été libérés par le Gouvernement; mais au moins 200 autres membres des forces combattantes, dont 13 enfants, sont toujours emprisonnés.

Tribunal spécial et Commission de vérité et de réconciliation

34. La création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ainsi que de la Commission de vérité et de réconciliation pourrait contribuer à mettre fin à l'impunité, à susciter le respect de la règle de droit et à

permettre aux victimes de violations des droits de l'homme d'accepter puis de surmonter ce qu'elles ont vécu. Le rapport du Secrétaire général sur l'établissement d'un Tribunal spécial pour la Sierra Leone (S/2000/915), présenté conformément à la résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité, est maintenant soumis au Conseil pour qu'il l'examine et prenne une décision. En novembre, le Haut Commissariat aux droits de l'homme organisera à Freetown avec la MINUSIL un atelier auquel participeront le Gouvernement et la société civile et durant lequel on discutera du processus de vérité et de réconciliation et de ses relations avec le Tribunal spécial. En outre, la MINUSIL travaille étroitement avec le Haut Commissariat pour préparer une campagne d'information concernant le processus de vérité et de réconciliation, le Tribunal spécial et la compétence qu'il est envisagé de lui conférer, campagne qui devra notamment dissiper toute idée que le Tribunal spécial pourrait avoir un effet de frein sur le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Protection des enfants

35. Le Gouvernement sierra-léonais a approuvé la création d'une commission pour les enfants touchés par la guerre. Il s'agit là d'un premier pas important vers la création d'un organe national chargé de protéger les intérêts, le développement et le bien-être de tous les enfants touchés par la guerre, comme prévu dans l'Accord de Lomé.

36. Après la tenue, en juillet, de l'atelier consultatif sur le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, l'application de la stratégie pour la réinsertion des enfants ex-combattants a été officiellement approuvée. L'assistance fournie à cette fin va du processus de démobilisation jusqu'à la réunion avec la famille, en passant par l'entretien temporaire et les services de base pendant trois mois au plus, les services d'orientation psychosociale, les articles pour l'usage personnel, la recherche des familles et l'aide au regroupement familial. Le secrétariat exécutif du Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion a signé un mémorandum d'accord avec l'UNICEF se rapportant à l'application et au suivi techniques de l'élément du programme concernant les enfants.

37. On a entrepris de former aux droits et à la protection des enfants les Casques bleus des unités de remplacement du bataillon ghanéen à Kenema, Daru et

Freetown. À la demande du quartier général de la défense sierra-léonais, un programme similaire de formation aux droits et à la protection des enfants a été ajouté à la formation actuelle de la nouvelle armée sierra-léonaise au centre de formation de Benguema. L'UNICEF, en coopération avec les formateurs du Ministère de la protection sociale, CARITAS et les ONG membres du réseau de protection des enfants a dispensé une formation à 30 officiers et 1 000 soldats.

IX. Améliorer l'efficacité de la Mission

38. L'action entreprise pour améliorer l'efficacité de la Mission en appliquant les recommandations de l'équipe d'évaluation qui s'était rendue dans le pays en mai 2000 se poursuit. Mon Représentant spécial a mis en place un comité, dirigé par son adjoint, qui supervise l'application des recommandations. Entre autres choses, la MINUSIL a institué un stage de formation globale de cinq jours, qui comprend des cours d'initiation consacrés au mandat de la MINUSIL, aux règles d'engagement, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, ainsi qu'à d'autres questions clefs relatives à la Mission. De petites fiches, décrivant brièvement le code de conduite des soldats de la paix et les règles d'engagement de la MINUSIL, établies en plusieurs langues, ont été distribuées aux membres des contingents et des affiches exposant le mandat de la Mission ont été données à tous les bataillons. De plus, des spécialistes des questions politiques, des affaires civiles et des droits de l'homme sont allés voir les contingents militaires pour leur faire un exposé sur la situation dans leur domaine de compétence respectif.

39. La coordination entre le personnel civil et le personnel militaire de la MINUSIL s'est également améliorée. Le Représentant spécial adjoint assiste aux réunions militaires d'information tenues chaque jour et veille à ce que les échanges d'informations nécessaires aient bien lieu. Un centre de communication a été créé et fonctionne de façon efficace, de même que le système de communication entre le quartier général de la Force et les quartiers généraux de secteur. Mon Représentant spécial a par ailleurs mis en place un groupe de travail chargé de le conseiller sur les politiques à suivre et sur la planification, auquel participent des spécialistes, du personnel militaire et du personnel administratif. Les échanges d'informations entre la Mission et les autres organismes des Nations Unies se font au moyen de réunions de coordination tenues tous les 15 jours. Le

centre d'information humanitaire, auquel participent des membres du personnel militaire et du personnel civil de la Mission, permet d'assurer une étroite coordination et d'échanger des informations sur les questions de sécurité. Un centre d'information civil-militaire lui sert d'organe consultatif.

X. Aspects humanitaires

40. Pendant la période considérée, la situation humanitaire a continué de se détériorer en Sierra Leone. En particulier, les difficultés d'accès ont considérablement restreint les opérations humanitaires dans l'intérieur du pays. Par ailleurs, de nouveaux déplacements de population à travers les frontières ont eu lieu, provoqués par des affrontements entre éléments armés aux frontières de la Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée, ce qui vient surcharger encore les camps et communautés d'accueil déjà surpeuplés.

41. Depuis la reprise des hostilités au mois de mai, environ 300 000 Sierra-Léonais de plus ont été déplacés, ce qui porte à approximativement 500 000 le nombre total de personnes déplacées dans le pays. Bien que des camps aient été agrandis et que d'autres aient été créés pour tenir compte de cette augmentation, tous les camps existant dans la zone occidentale et à Bo, Kenema et Port Loko sont très surpeuplés, certains accueillant trois fois plus de personnes que la capacité ne le permet. Le manque de sécurité compromet les efforts faits pour régler ce problème. De plus, les organismes humanitaires continuent à avoir du mal à obtenir du Gouvernement qu'il autorise l'utilisation d'autres emplacements dans des zones sûres pour réduire le surpeuplement dans les camps et pour développer les services offerts aux personnes déplacées, par exemple dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

42. De ce fait, il devient de plus en plus difficile de maintenir des normes minimales dans les camps existants. Les taux déjà élevés de mortalité continuent d'augmenter, de même que la fréquence des maladies infectieuses. Dans bien des cas, les organisations sont obligées de s'occuper non seulement des personnes déplacées, mais aussi des familles hôtes, les unes et les autres étant tout aussi vulnérables.

43. En outre, il n'a été possible d'offrir qu'une assistance limitée aux personnes déplacées et groupes vulnérables dans les enclaves de Daru, Kabala et Bumbuna, tenues par le Gouvernement mais encerclées par le

RUF, la MINUSIL offrant un appui aérien. Près d'un million de Sierra-Léonais restent hors d'atteinte des organismes d'aide dans les zones tenues par les rebelles. D'après des informations provenant de ces régions, il semble que le manque de nourriture et les maladies infectieuses non soignées fassent de nombreuses victimes parmi la population civile. Les programmes réguliers de vaccination des enfants ont presque entièrement cessé dans certaines zones inaccessibles, et, même dans les districts les moins mal lotis, il n'est possible de vacciner que moins de 30 % de tous les enfants qui devraient l'être.

44. Les affrontements frontaliers faisant augmenter les mouvements de réfugiés à travers les frontières, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé à Accra, les 5 et 6 octobre, une réunion des coordonnateurs résidents/humanitaires de la Sierra Leone, de la Guinée, du Libéria et de la Côte d'Ivoire, ainsi que des représentants des organismes des Nations Unies aux niveaux sous-régional et national et au niveau du quartier général. À la suite de cette rencontre, le Bureau et les organismes mettent la dernière main à un plan humanitaire d'urgence, comprenant des mesures de planification préalable, qui servira de base à un appel interorganisations régional. Cet appel régional et l'Appel interorganisations pour la Sierra Leone seront lancés tous les deux le 29 novembre 2000 à Londres.

XI. Consultations avec les pays qui fournissent des contingents

45. En prévision du renforcement de la présence militaire des Nations Unies en Sierra Leone, que j'avais recommandé dans mon précédent rapport (S/2000/832), le Secrétariat s'est, pendant toute cette période, tenu en contact étroit avec les pays susceptibles de fournir des contingents. Le 28 septembre, j'ai présidé une réunion des pays participant à la Brigade d'intervention rapide des forces en attente qui a étudié les moyens dont ces pays pourraient contribuer à la MINUSIL. Une seconde réunion, présidée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a été organisée le 5 octobre. Un certain nombre d'autres pays ont eux aussi été sollicités et les discussions se poursuivent.

46. À ce jour, le Secrétariat a reçu les offres ci-après, dont je suis extrêmement reconnaissant : Bangladesh : deux bataillons d'infanterie, une unité de marine, une unité de transmissions, une unité d'artillerie, une com-

pagnie du génie et une unité médicale de niveau II; Ghana : un bataillon d'infanterie, pour lequel il faudrait fournir le matériel nécessaire. À cet égard, l'Ukraine a offert 200 véhicules blindés de transport de troupes et 200 camions, ainsi qu'un personnel d'entretien composé de 400 personnes; la Slovaquie serait prête à fournir 200 camions.

47. Le 10 octobre, le Gouvernement britannique a annoncé que l'assistance militaire offerte au Gouvernement sierra-léonais et à la MINUSIL serait renforcée, notamment par les éléments suivants : activités supplémentaires de formation de l'Armée sierra-léonaise; unité de réaction rapide, du niveau de la brigade au maximum, qui pourrait être déployée à l'appui d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et services d'officiers d'état-major qui seraient affectés au quartier général de la MINUSIL. Pendant la période considérée, le Gouvernement des États-Unis a lui aussi lancé un programme de formation qui permettra d'assurer la formation d'au maximum sept bataillons de soldats de la paix de l'Afrique de l'Ouest.

48. Le 20 septembre, le Gouvernement indien m'a fait savoir qu'il avait décidé de se retirer de la MINUSIL. Il a proposé que le premier bataillon soit retiré en novembre, et le deuxième en janvier. Il a aussi l'intention de retirer, au mois de décembre, tous ses autres personnels et biens, y compris les hélicoptères d'assaut et de transport, l'unité d'artillerie et l'unité médicale de niveau III. Le Gouvernement jordanien m'a fait savoir, le 19 octobre, que lui aussi avait décidé de se retirer de la MINUSIL par phases successives, processus qui, il l'espérait, serait terminé à la fin de l'année.

XII. Observations

49. Compte tenu de l'impact sur les moyens de la MINUSIL des décisions des Gouvernements indien et jordanien, je me suis employé à les convaincre qu'il était impératif que le retrait de leurs contingents, la relève prévue d'autres contingents et le déploiement de forces supplémentaires soient organisés de façon à ne pas provoquer de carence de sécurité. Il faudrait donc que les unités entrantes arrivent avant le départ des unités sortantes, ce qui pourrait obliger à accroître temporairement les effectifs de la Mission pour les porter au-delà des effectifs autorisés de 13 000 personnels militaires.

50. Les déplacements des divers contingents mettront aussi à l'épreuve la capacité logistique de la Mission et ils devront être soigneusement coordonnés de façon à ne pas risquer de provoquer un dangereux manque de sécurité. À cet égard, je demande aux pays intéressés de faire preuve de la souplesse voulue lorsqu'ils retirent ou déploient des troupes. Il est possible aussi que la Mission ait besoin de personnels supplémentaires, spécialistes des déplacements et de la logistique, étant donné l'ampleur des déplacements pendant les opérations de relève et de retrait.

51. Il semble que la Mission ne sera pas pour l'instant en mesure de se rapprocher beaucoup de ses effectifs autorisés. En fait, les offres de forces et de matériel qui ont déjà été faites ne suffiront pas à compenser le retrait des importants contingents indien et jordanien.

52. Je partage l'opinion exprimée dans son rapport (S/2000/992) par la mission du Conseil de sécurité, à savoir que la complexité des problèmes qui se posent en Sierra Leone et dans la région représente un défi extraordinaire pour la communauté internationale, qui exige une stratégie globale et bien coordonnée, faite des éléments suivants : pression militaire crédible, dialogue mené avec les rebelles et aboutissant à leur désarmement, leur démobilisation et leur réinsertion, justice et réconciliation, assistance humanitaire et redressement économique et social du pays.

53. Cette stratégie a pour composante essentielle que la MINUSIL continue d'assurer la sécurité dans des régions clés du pays. Pour que cet objectif puisse être atteint sans que les forces de la Mission ne soient exposées à des risques inutiles, il faudrait que les effectifs autorisés de la MINUSIL soient portés à 20 500 hommes, tous grades confondus, comme je l'ai recommandé dans mon rapport précédent. Ces ressources supplémentaires lui permettraient de renforcer sa structure opérationnelle et de se déployer progressivement en force, conformément au mandat qui lui a été confié dans les résolutions 1270 (1999) et 1289 (2000). À cet égard, j'ai pris contact avec un certain nombre de gouvernements de pays dotés d'une capacité militaire importante, y compris des membres du Conseil de sécurité, pour savoir s'ils seraient prêts à offrir les forces et le matériel nécessaires.

54. Comme je l'ai déjà dit, certains gouvernements ont fait des offres utiles d'hommes et de matériel, ce dont je leur suis profondément reconnaissant. Toute-

fois, il semble que ces offres suffiront à peine pour compenser la perte de moyens importants due au départ des contingents indien et jordanien. Il semble aussi que, à moins qu'il ne se trouve rapidement d'autres pays prêts à fournir des contingents, les effectifs de la MINUSIL ne pourront pas être renforcés de nouveau avant que l'année prochaine ne soit déjà bien entamée.

55. La crédibilité de la présence militaire de la communauté internationale en Sierra Leone – élément clef de ses efforts de paix dans le pays – risque fort d'en souffrir, ce qui, il va sans dire, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la Sierra Leone et pour les efforts faits par la communauté internationale pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Je demande donc instamment aux États Membres, en particulier à ceux qui possèdent des forces armées importantes et bien équipées, d'envisager d'urgence de participer à la MINUSIL en fournissant des forces et/ou du matériel et en aidant à transporter par avion des unités militaires en Sierra Leone. En attendant, l'exécution du mandat actuel de la Mission, en particulier son déploiement sur place, devra être adaptée en fonction des ressources disponibles.

56. Je pense aussi, comme la mission du Conseil de sécurité, qu'en dernière analyse, aucun progrès durable ne pourra être réalisé en Sierra Leone si des mesures globales ne sont pas prises pour faire cesser l'instabilité que connaît l'Afrique de l'Ouest, en particulier les pays de l'Union du fleuve Mano. Les événements inquiétants qui se sont produits récemment en Côte d'Ivoire viennent confirmer la nécessité d'une telle approche. J'ai donc établi une équipe interdépartementale, chargée de proposer une stratégie coordonnée et cohérente que l'ONU pourrait appliquer pour s'attaquer aux problèmes multiformes de la sous-région, compte tenu des initiatives déjà prises ou envisagées par les divers intéressés.

57. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Rapporteur spécial, M. Oluyemi Adeniji, ainsi qu'aux hommes et aux femmes membres de la MINUSIL et des organismes des Nations Unies en Sierra Leone, qui s'acquittent de leurs tâches dans des conditions très difficiles et dangereuses.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 30 octobre 2000

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>	<i>PC de sec- teur</i>	Total
Bangladesh	12	4	776		792
Bolivie	4				4
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	15	3	107		125
France	1				1
Gambie	26				26
Ghana	4	5	776		785
Guinée	12	2	775		789
Inde	5	31	3 065	50	3 151
Indonésie	10				10
Jordanie	5	8	1 755	49	1 817
Kenya	11	13	815	50	889
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	8				8
Népal	6				6
Nigéria	4	14	3 144	43	3 205
Norvège	4				4
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	10				10
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	12				12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15				15
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5				5
Uruguay	11				11
Zambie	11	3	774		788
Total	248	83	11 987	192	12 510

Police civile déployée : Bangladesh (4), Gambie (2), Ghana (3), Inde (1), Jordanie (3), Kenya (3), Malaisie (3), Namibie (1), Népal (5), Norvège (2), Sénégal (5), Zimbabwe (2). Total : 34.

